**La Régie des Eaux vous informe :**

**Message aux usagers**

Les très fortes précipitations annoncées pour vendredi et samedi pourront occasionner une augmentation de la turbidité des eaux de la Siagnole ne permettant plus de garantir l’efficacité de la désinfection de l’eau sur certains secteurs du territoire.

Des précisions vous seront apportées au fur et à mesure de l’épisode pluvieux.

Cependant, nous tenons dès à présent à vous informer d’une évolution du dispositif d’accompagnement établi en concertation avec l’Agence Régionale de Santé (ARS).

En effet, afin d’assurer la sécurité sanitaire de tous sans impacter trop fortement le quotidien des habitants du territoire, ce dispositif distingue les mesures à prendre pour les personnes vulnérables et celles qui concernent le reste de la population.

Ainsi, le service public d’eau potable recommande :

* Aux **personnes vulnérables** **(femmes enceintes, nourrissons et immunodéprimés)** : de ne pas consommer l’eau du robinet (boisson, préparation des aliments et lavage de dents) .
* A la **population générale** : de porter l’eau du robinet à ébullition pendant 5 minutes préalablement à son utilisation pour les usages de consommation (boisson, préparation des aliments et lavage de dents)

L’eau du robinet peut toujours être utilisée pour les autres usages (douche, usages ménagers…)

Si l’épisode se confirme, les solutions suivantes seront mises en place **POUR** **LES PERSONNES VULNÉRABLES :**

* **Dans les établissements collectifs (Ehpad, crèches…)** : une livraison de bouteilles d’eau sera réalisée pour les services de la Communauté de communes et des communes.
* **A domicile pouvant se déplacer** : un point unique de distribution sera ouvert sur le site de la régie des eaux (871 route de Fréjus, Fayence 83440 ) le **Samedi 09/02/2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h** , pendant toute la période de restriction.
* **A domicile ne pouvant se déplacer** : le numéro **04 94 85 30 50**est à leur disposition pour que de l’eau en bouteille leur soit livrée. Ces personnes peuvent également se rapprocher du CCAS de leur Commune.

***Pour obtenir plus d’informations, vous pouvez vous rendre sur le site :*** [***https://www.cc-paysdefayence.fr/***](http://g004.mj.am/lnk/CAAABSrs-GgAAAAAAAAAALbFQPIAAROi8mkAAAAAAAcIRgBlxR5Sgq_KGdobT8WcWa-12jBs1wADWyc/1/MjEW2_Kt-YCqxBNq__zpig/aHR0cHM6Ly93d3cuY2MtcGF5c2RlZmF5ZW5jZS5mci8)***ou sur la page Facebook de la Régie des eaux.***

